

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

23 juin 2020

Nombre de membres

En exercice	Présents	votants
89	60	60

Décision modificative n°1

BP 2020

n° 72

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHE représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET, PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER, ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

POUVOIRS : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYE à M MAURICE

INVITES : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORÉ (Suppl), MALHOMME

Secrétaire de séance : Mme FELCZAK Murielle

Afin de régulariser le titre émis par le SE de Montgobert à l'encontre de SUEZ il convient de mandater à l'article 673 – Titre annulé sur exercice antérieur – la somme de 5 899,50 €. Les crédits étant insuffisants, il est proposé au Comité Syndical de modifier le BP 2020 comme suit :

CHAP. 011 Charges à caractère général – art. 61523 (Entretien réseau eau potable) : - 6 000 €

CHAP. 67 Charges Except. – art. 673 (Titre annulé sur exercice antérieur) : + 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte les modifications proposées ci-dessus au budget 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUL. 2020

S.E.S.V.

SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS

87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES

Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62

Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le